

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 26 avril 2018- 20H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI, Pascale CHOTEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT, Sylvie SABATIER

ABSENTS : Benoist CHAMARAUD, Fabien ORCEL,

Secrétaire de séance : Bruno BESANÇON

Président de séance : Jean-Michel DREVET

1/Monsieur le Maire propose de retirer les délibérations relatives à la mise en place de l'entretien professionnel et au régime indemnitaire (RIFSEEP).

Ces deux projets de délibérations ont fait l'objet d'une saisine du Comité Technique Paritaire du CDG38. La saisine devait se dérouler le 24 avril. Les instances ayant refusé de siéger, les dossiers n'ont pas été étudiés. Ils passeront au CTP du 29 mai 2018. Les délibérations seront présentées au Conseil municipal de Juin.

2/Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération « lancement d'une étude SEDI pour extension de l'enfouissement des réseaux électriques et télécommunication sur le Chemin du Valet » à partir des estimations sommaires.

Approuvée à l'unanimité.

3/Décision Modificative : recette investissement – amortissement des subventions d'équipement reçues

Il est nécessaire d'augmenter nos recettes d'investissement de 23 000 € pour prévoir l'amortissement des subventions d'équipements reçues qui avaient été omises lors du vote du budget, il faut donc augmenter les dépenses d'investissement de 23 000 € pour équilibrer notre budget.

Approuvée à l'unanimité.

4/Transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes Bièvre Isère

Cette convention concerne le transfert de compétences 4°, 6°, 7°, 11° et 12° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement à Bièvre Isère Communauté en intégrant l'item 12° « l'animation au titre du SAGE et le portage de la Commission locale de l'eau (CLE) ainsi que l'animation des contrats de rivières »

La délibération est adoptée :

Absentions : 9 votes

Pour : 4 votes

5/Convention de répartition des personnels du Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Agny.

Cette convention concerne 3 personnes.

Adoptée à l'unanimité.

6/ Question diverses

- Salle des fêtes : Une nouvelle tarification et une modification du règlement intérieur seront mises en place à partir du 1^{er} janvier 2019.
- Un diagnostic voirie va être réalisé afin de planifier un programme de réfection de notre chaussée sur plusieurs années.
- Amendement de l'arrêté entretien et déneigement : « Le débroussaillage des talus et le taillage des haies des propriétés situées le long des voies publiques sont recommandés. La municipalité se réserve le droit d'intervenir ponctuellement pour effectuer ces travaux d'entretiens liés à la sécurité routière et à la salubrité publique.
- City Park, des devis sont en cours pour l'installation d'une pelouse synthétique. Une réflexion sur l'achat de modules de skates et rollers est à l'étude, ces agrès pourraient être posés sur l'esplanade de la mairie.